

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Nancy Cormier**

<https://www.cadre21.org/membres/aeb7fcb1c5ca4f1316f1d213>

Date d'obtention : 2021-05-19 18:01:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler rapidement à la personne qui signale ainsi qu'à la victime et aux autres personnes impliquées. Il est important de soutenir ces personnes tout au long du processus. Nous devons vérifier l'information en posant des questions sur un ton rassurant et sans poser de jugement. Il est important de remplir une grille pour chacune des personnes rencontrées. Cela permet de découvrir l'amorce, l'intention, la nature et l'étendue de l'incident. nous vérifions auprès de la victime si d'autres personnes sont au courant. Il faut faire les rencontres seul à seul avec les personnes impliquées. Il est primordial de faire comprendre qu'il faut rétablir la vie privée de la victime et qu'il faut n'en parler à personne. Il sera également important à ce moment d'aviser les policiers si on découvrait que c'est une intention malveillante. Nous parlerons à l'instigateur pour vérifier sa version tout en protégeant les témoins. Nous allons comprendre suite à cette rencontre, les intentions de l'instigateur. Nous serons en mesure de découvrir suites aux informations recueillies, s'il s'agit d'une intention malveillante ou impulsive.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Suivre chacune des étapes est facilitante pour mener à bien une telle intervention que l'intention soit malveillante ou impulsive. Le respect de ces étapes permet de ne pas faire une erreur qui pourrait compromettre l'issue de l'intervention. Être bien outillé pour ce genre de rencontre est essentiel afin de stopper rapidement la propagation des images, de rétablir rapidement la vie privée de la victime, la sécuriser elle ainsi que les témoins et les parents de cette dernière. Chaque situation peut se régler rapidement, qu'il y ait collaboration ou non. Les policiers prendront en charge la situation en cas d'intention malveillante.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec la victime me semble être l'étape la plus délicate. Il est important d'être bienveillant avec la victime, l'accueillir sans jugement en lui posant des questions sur un ton de voix qui sera réconfortant. La situation sera gênante voire même humiliante pour la victime et le premier contact fera foi du déroulement. Elle doit se sentir en sécurité, avoir confiance. Il ne faut à aucun moment regarder les images.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

